

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/892 du 29 juin 2020, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active béta-cyfluthrine,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **DUCAT***

de la société NUFARM SAS

numéro de dossier n°2020-3634

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active béta-cyfluthrine par le règlement d'exécution (UE) 2020/892 du 29 juin 2020,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, à compter du 20 janvier 2021, dans les conditions précisées dans la présente décision.

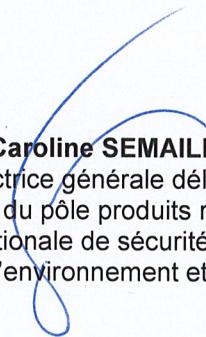
Informations générales sur le produit

Noms du produit	DUCAT BAYTHROID UP BLOCUS MAX BULLDOCK STAR OCTOPUS ZAPA XL CAJUN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM SAS Immeuble West Plaza, 11, rue du Débarcadère, 92700 Colombes, FRANCE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	25 g/L - béta-cyfluthrine
Numéro d'intrant	9000144
Numéro d'AMM	9000144
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date de retrait	20/01/2021
Date limite pour la vente et la distribution	20/04/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	20/07/2021

A Maisons-Alfort, le 16 NOV. 2020


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)